



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2018

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Bourdillon Béatrice, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absentes excusées : Reydellet Brigitte et Petit Christelle

Absent : Patel Pierre

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : présentés par Mme Bevand Monique

Résultat du Budget Principal : fonds libres : 527 344.16 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 222 173.33 € - recettes : 1 708 741.97 € + report de l'excédent 2016 : 421 205.78 € → excédent : 907 774.42 €

Section d'investissement :

dépenses : 344 645.20 € + report du déficit 2016 : 156 887.21 € - recettes : 610 017.11 € → excédent : 108 484,70 €

Restes à réaliser au 31/12/17 : dépenses : 488 914.96 € - recettes : 0 €

Résultat du Budget assainissement : déficit : 15 231.01 €

Section d'exploitation :

dépenses : 144 849.51 € - recettes : 133 368.01 € → déficit : 11 481.50 €

Section d'investissement :

dépenses : 3 134.70 € + report du déficit 2016 : 81 608.57 € - recettes : 80 993.76 → déficit : 3 749.51 €

Restes à réaliser au 31/12/2017 : dépenses : 0 € - recettes : 0 €

Résultat du Budget eau : fonds libres : 25 015.75 €

Section d'exploitation :

dépenses : 136 970.50 € - recettes : 135 105.06 € + reports de l'excédent 2016 : 4 949.34 € → excédent : 6 083.90 €

Section d'investissement :

dépenses : 22 070.75 € - recettes : 20 822.38 € + report de l'excédent 2016 : 20 180.22 € → excédent : 18 931.85 €

Restes à réaliser : dépenses : 0 € - recettes : 0 €

Il s'agit des derniers budgets eau et assainissement. Les résultats de ces deux budgets seront transférés à HBA (Haut Bugey Agglomération).

Puis M. Locatelli quitte la salle et Mme Bevand prend la présidence de la séance.

→ Ces comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

TRAVAUX A LA MAIRIE : présenté par Jean-Claude Cottin

Une réunion a eu lieu en mairie le 14 février dernier entre les entreprises, le maître d'œuvre et les élus. Le démarrage des travaux est fixé au mardi 3 avril.

MAISON D'ACCUEIL : présenté par Jean-Claude Cottin

L'arrêté de permis de démolir a été signé le 21 février. Une première esquisse a été présentée par le maître d'œuvre. Elle n'a pas été validée par la commission des travaux qui a demandé d'autres esquisses. Elles seront ensuite soumises à l'approbation de la commission puis à celle du conseil municipal.

Divers contacts ont été pris pour les études et interventions nécessaires avant ces travaux : dépose de deux mâts d'éclairage, dépose des deux compteurs électriques, déplacement d'une logette électrique, dépose du compteur pour les panneaux photovoltaïques, diagnostics amiante et plomb. Sont également obligatoires : une étude des sols, un prestataire pour les missions SPS (sécurité et protection de la santé) et contrôle technique, un géomètre pour le bornage après démolition. Cela se chiffre déjà à plus de 15 000 €.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Fonctionnement du service eau et assainissement : ces compétences relèvent de HBA depuis le 1^{er} janvier. Actuellement ce sont les services techniques de la commune qui continuent à assurer le fonctionnement : recherches de fuites, relevé des compteurs, entretien des réseaux, changement de compteurs en cas de nécessité, etc.
- Travaux en forêts : M. Trombert, agent ONF, a fait une proposition de travaux à réaliser en 2018 :
 - Entretien de sentiers, pistes, signalétique : 976 € HT
 - Régénération par plantation sur 15 ha 90 : 19 410 € HT
 - Lutte contre la renouée du Japon, traitement manuel et peinture sur 10 km : 11 657 € HTCe devis est accepté par le conseil.

Des devis vont être demandés pour une place de retournement et des chemins à remettre en état. Il est nécessaire d'intervenir pour nettoyer et remettre en état des renvois d'eau en forêt.

- M. Carrico demande des précisions sur la circulation « rue du Pavé ». Du fait qu'il y a un panneau sens interdit, est-ce que cela signifie que toute la rue est en sens unique et qu'il n'est donc pas possible de la « remonter » ? La réponse est oui. Pour accéder à la grande rue les usagers doivent venir au stop et ne pas aller prendre le rond-point à la zone artisanale. M. Carrico et M. Jacquand vont rencontrer tous les riverains pour connaître leur avis sur la circulation et la sécurité au niveau du stop, notamment lorsqu'ils vont en direction de Montréal. Selon les réponses, la possibilité d'une modification pourra être étudiée.
- Jean-Claude Cottin donne un résumé du bilan de l'éclairage public qui a été établi par le syndicat d'électricité : 488 points lumineux (127 changements systématiques d'ampoule sont à faire en 2018), 18 armoires (même si certaines ne sont plus aux normes il n'y a pas de travaux urgents).

La séance est levée à 21 h 10.

Martignat, le 7 mars 2018
Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.